Image not found or type unknown

impayés avec la cavamac quels sont mes recours

Par **vony**, le **22/06/2009** à **19:58**

Bonjour à tous,
je suis en litige avec la cavamac qui me réclame des impayés depuis 10 ans.
Sur 7 ans j'ai changé 3 fois de domicile; aujourd hui je commence à peine à me stabiliser jusqu'à une relance de la cavamac qui menace de saisir mes biens , ont ils le droit ? qui peux me conseiller ?
quelques précisions
1 .Peuvent ils me réclamer des paiement si à la base même je n'ai pas fait de démarche pour m'inscrire à la chambe de commerce ?
2 .les sommes à payer ne sont jamais les mêmes 2300 puis 2245 puis 3200 puis 2900 E
3 dans quels textes de loi le temps de prescription pour des cotisations sociales impayées est de 5 ans ?
Merci d'avance de vos réponses et vive l'esprit de solidarité !

Par **jeanmiw**, le **06/12/2010** à **20:13**

Écrire au service ctx et demander une annulation de la majoration

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés